

Résolution sur l'inculpation de syndicalistes d'Airbus en Espagne

Adoptée par le Comité exécutif de la CES lors de sa réunion des 11 et 12 mars 2014

Le 29 septembre 2010, les principaux syndicats d'Espagne, la CC.OO (Comisiones Obreras) et l'UGT (Unión General de Trabajadores), appelaient à la grève générale pour manifester leur opposition aux politiques en matière de travail mises en place par le gouvernement national qui représentaient une diminution significative des droits des travailleurs.

Le droit de grève est un droit fondamental garanti par la Constitution espagnole qui doit être protégé.

Tôt le matin du jour de la grève générale, plusieurs centaines de travailleurs d'Airbus EADS-CASA à Getafe (Madrid) se sont rassemblés à l'entrée du site pour exprimer leur soutien à la grève.

La présence de nombreuses unités de la police antiémeute aux portes de l'usine et leur attitude envers les travailleurs qui s'y trouvaient ont créé un climat de tension. Le comportement des forces de sécurité n'a pas contribué à maintenir l'ordre public mais a plutôt favorisé les différents incidents qui se sont déroulés et qui ont conduit la police antiémeute à faire usage de ses armes et à tirer à au moins sept reprises.

Suite aux graves incidents intervenus le jour de la grève générale et du rapport de police qui a suivi, le Tribunal de première instance a ouvert une audience concernant les allégations du ministère public à l'encontre de 8 syndicalistes de la CC.OO et de l'UGT qui pourraient déboucher sur des peines d'emprisonnement de huit ans et trois mois pour chacun d'entre eux, soit un total de soixante-six ans de prison, et une amende de 31.059,52 € pour laquelle les prévenus seraient conjointement et solidairement responsables.

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) exprime sa solidarité avec les 8 syndicalistes d'Airbus Espagne qui, le 29 septembre 2010, ont défendu les droits des travailleurs. Elle exige la levée des poursuites entamées contre ces personnes en précisant que le droit de grève et la liberté d'association ne peuvent être criminalisés.

Le Comité exécutif de la CES soutient la manifestation du 14 mars devant l'usine de Getafe et s'associe à toutes les actions auxquelles appellent les syndicats CC.OO et UGT qui visent à garantir la mise en liberté des syndicalistes mis en cause.

Cette résolution dénonce les pratiques antisyndicales qui ont conduit à la situation actuelle en Espagne et demande également que d'autres résolutions semblables soient prises au niveau national en soutien aux 8 syndicalistes espagnols.